

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 25 mars 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19

La séance est ouverte à 18H03 et levée à 18H24

Etaient présents en visioconférence :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF (à partir du rapport 6), M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2), M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIÉ, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance :

M. Yves GUYEN

Subvention à l'association Festival de Caves

Rapporteur : Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

Commission : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations.

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025	Montant prévu au BP 2021 : 159 524 €
« Coopérations »	Montant de l'opération : 6 000 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2021 et du PPIF 2021-2025</i>	

Résumé :

Le Festival de caves poursuit et consolide son développement en Suisse, malgré le contexte sanitaire qui a contraint l'association à annuler toutes ses représentations en 2020. Grâce aux contacts noués entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Lausanne en 2018, le partenariat avec le Théâtre 2.21 et la Compagnie Les Bernardes s'intensifiera en 2021 et 2022. En plus des représentations de part et d'autre, un metteur en scène lausannois est intégré à l'équipe du festival. En outre, une résidence à Lausanne est prévue et d'autres lieux de diffusion seront recherchés ailleurs en Suisse. Une subvention de 6 000 € est sollicitée au titre des coopérations franco-suisse.

I. Vers le renforcement d'un espace culturel commun avec la Suisse

Dans la région Bourgogne Franche-Comté environnée de pôles territoriaux puissants (Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace...), Grand Besançon Métropole a tout intérêt à marquer sa singularité en mettant en avant sa capacité à nouer des relations avec la Suisse et, plus encore, ce qui l'unit d'ores et déjà à la Suisse. La carte culturelle participe pleinement de cette volonté et de cette dynamique transfrontalière. C'est pourquoi le projet de territoire fait du renforcement de l'espace culturel commun avec la Suisse une priorité.

Eu égard à ces enjeux, Grand Besançon Métropole soutient depuis plusieurs années l'Association européenne du Festival de Caves pour consolider l'implantation du festival en Suisse et ainsi renforcer le sentiment d'appartenir à un espace culturel commun, transfrontalier. En effet, le festival s'étend à la Suisse depuis 2016 (dans un premier temps autour de Neuchâtel, puis à Lausanne).

Grâce au partenariat entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Lausanne, formalisé en novembre 2018, des contacts ont été noués avec le Théâtre 2.21 à Lausanne, et plus récemment avec Les Bernardes, une jeune compagnie composée de quatre artistes suisse-romandes. Ces nouvelles relations ont permis en 2019 une programmation franco-suisse renforcée. La programmation a dû être entièrement annulée en 2020, mais un film a été produit avec les partenaires suisses pour garder le lien entre les artistes et avec le public. Ce qui était prévu pour 2020 sera mis en œuvre en 2021 : résidences d'écriture, mises en scène partagées et diffusion de part et d'autre de la frontière. De plus, l'équipe artistique prévoit des « impromptus » dans les rues bisontines : animations poétiques, sonores et visuelles, créées pour susciter des occasions de rencontre avec les spectateurs hors des caves « tel un périscope du travail souterrain » et permettant d'exploiter le travail filmique. L'association étudie les possibilités de repli dans des cours avec respect de la distanciation physique au cas où la situation sanitaire ne permette pas de maintenir les représentations dans les caves. La pièce coproduite avec le Théâtre 2.21, intitulée « Beau », sera jouée entre dix-sept et vingt fois dans le cadre du Festival des caves puis au festival d'automne Singulier/Pluriel à Lausanne.

La programmation de la saison 2021 du Festival de caves est proposée pour la période du 11 mai au 27 juin. Elle privilégie comme les années précédentes les territoires ruraux et périurbains, en relais avec les associations locales et les propriétaires privés désireux de mettre leur espace de cave au service de la culture.

II. Une subvention demandée au titre des coopérations franco-suissees

Comme les années précédentes, une subvention de 6 000 € est demandée au titre des coopérations franco-suissees. La qualité artistique et la renommée du festival ne fait plus débat et le public lui est fidèle : 3 200 spectateurs en 2019 dont plus de 1 500 sur le territoire de la Communauté urbaine. C'est pourquoi le Festival de caves sollicite par ailleurs des subventions à la Ville de Besançon (une demande de 11 000 €) et à Grand Besançon Métropole (une demande de 9 000 €) au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles.

Le budget prévisionnel de l'association pour 2021 s'élève à 140 800 €. La part de subventions représente 84 800 €, réparties comme suit :

Ville de Besançon	11 000 €
GBM Fonds d'aide manifestations culturelles	9 000 €
GBM Coopérations transfrontalières	6 000 €
Etat / DRAC	7 500 €
Etat / Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)	5 000 €
Département du Doubs	13 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	25 000 €
Conférence transjurassienne	1 500 €
Autres collectivités	800 €
Institutions professionnelles	6 000 €
Total des subventions	84 800 €

La perspective de la poursuite de la coopération avec les partenaires lausannois sur plusieurs années, en complément de sa recherche permanente d'autres lieux suisses et partenaires, permet d'asseoir le Festival de caves dans une véritable logique transfrontalière et ce, malgré les difficultés de mise en œuvre sur cet espace de frontière extra-européenne. Cette dynamique rejoint ainsi l'ambition de Grand Besançon Métropole de renforcer l'espace de coopération avec la Suisse et mérite d'être soutenue. Il est donc proposé de répondre favorablement à la demande de subvention du Festival de Caves et de lui allouer un montant de 6 000 € au titre de ce volet transfrontalier.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association européenne Festival de caves au titre de la coopération transfrontalière.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Pascal ROUTHIER, Lorine GAGLILOLO, Yves GUYEN, Marie ZEHAF, Daniel HUOT, Aurélien LAROPPE, Benoît VUILLEMIN, Marie ETEVENARD, Catherine BARTHELET, Christophe LIME, Michel JASSEY, Jean-Paul MICHAUD, Christian MAGNIN-FEYSOT, Olivier GRIMAITRE, Marie-Jeanne BERNABEU, Sébastien COUDRY, Anne BENEDETTO, Loïc ALLAIN, Françoise PRESSE, Gilles ORY, Serge RUTOWSKI, Gilbert GAVIGNET, François BOUSSO, Frédérique BAEHR, Marcel FELT, Nathan SOURISSEAU, Denis JACQUIN, Frank LAIDIÉ, Yves MAURICE

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0